

# POUR la culture voir ensemble

Rencontre d'information  
et de consultation

Québec 



# POUR la culture voir

ensemble

Culture  
et Communications

Québec



## Placements Culture





# Qu'est-ce que Placements Culture ?

Un intermédiaire financier entre les organismes du secteur culturel et les sociétés de gestion de placements, hébergé par un organisme gouvernemental existant.

## Mission principale

Offrir aux organismes culturels le meilleur rendement possible sur les sommes reçues en dons, par l'intermédiaire d'une majoration financière ainsi que d'une stratégie de placement efficace des comptes personnels des organismes.

## Missions complémentaires

- Conseiller les organismes artistiques et les fondations en matière de levée de fonds.
- Constituer des banques de ressources bénévoles spécialisées pour le soutien aux organismes culturels.

# Les types de fonds



## Le fonds de dotation

Il est constitué des sommes obtenues par voie de donation et d'une partie de la majoration; le capital est maintenu pendant au moins 10 ans et l'organisme jouit du rendement du capital annuellement.

## Le fonds de réserve

Il est strictement constitué d'une partie de la majoration versée par le gouvernement; sur résolution de son conseil d'administration, l'organisme peut retirer le capital et les intérêts après 2 ans ou encore le transférer au fonds de dotation, s'il le désire.

## Le fonds de majoration

Il s'agit de la contribution gouvernementale (enveloppe initiale de 5 M\$) qui vient bonifier les résultats nets des levées de fonds et qui est répartie entre les fonds de dotation et les fonds de réserve.

# L'échelle de majoration

## Selon les revenus totaux annuels des organismes :

- Moins de 250 000 \$ : 300 %
- De 250 000 \$ à 500 000 \$ : 200 %
- De 500 000 \$ à 1 M\$ : 150 %
- Plus de 1 M\$ : 100 %

La majoration est plafonnée au moindre de 250 000 \$ ou de 25 % des revenus annuels totaux de l'organisme pour le dernier exercice financier terminé avant la levée de fonds.



# Les types de fonds



## Fonds de dotation

- Retrait du capital après un minimum de 10 ans.
- Perception des intérêts annuellement.

## Fonds de réserve

- Sur résolution du conseil d'administration, retrait en totalité ou en partie du capital et des intérêts accumulés après 2 ans.
- Maintien possible du capital dans le fonds de réserve ou transfert au fonds de dotation.



# Les organismes admissibles



**Tout organisme culturel à but non lucratif établi au Québec et qui satisfait aux conditions suivantes :**

- être enregistré comme œuvre de bienfaisance;
- être admissible aux subventions du CALQ, de la SODEC et du MCC;
- être constitué depuis au moins 2 ans.

**Toute fondation publique liée en exclusivité à un organisme culturel ou toute fondation créée à des fins de levée de fonds pour un regroupement d'organismes culturels.**

# Les types de fonds



## **Organismes de moins de 250 000 \$ de revenus :**

contribution maximale de 80 % de la majoration au fonds de réserve et contribution minimale de 20 % au fonds de dotation.

## **Organismes de 250 000 \$ à 500 000 \$ de revenus :**

contribution maximale de 60 % de la majoration au fonds de réserve  
contribution minimale de 40 % au fonds de dotation.

## **Organismes de 500 000 \$ à 1 M\$ de revenus :**

contribution maximale de 40 % de la majoration au fonds de réserve  
contribution minimale de 60 % au fonds de dotation.

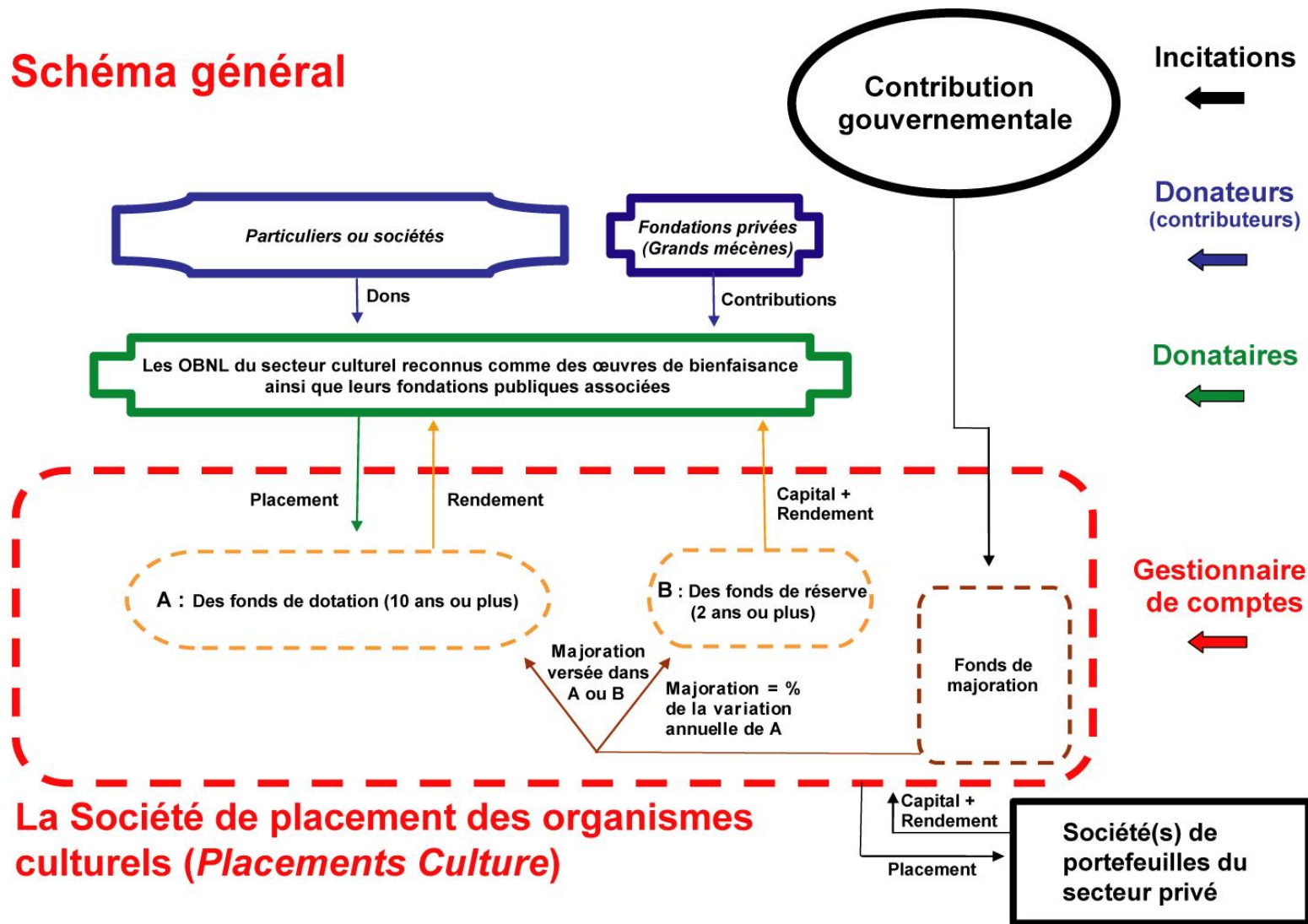
## **Organismes de plus de 1 M\$ de revenus :**

contribution maximale de 25 % de la majoration au fonds de réserve  
contribution minimale de 75 % au fonds de dotation.



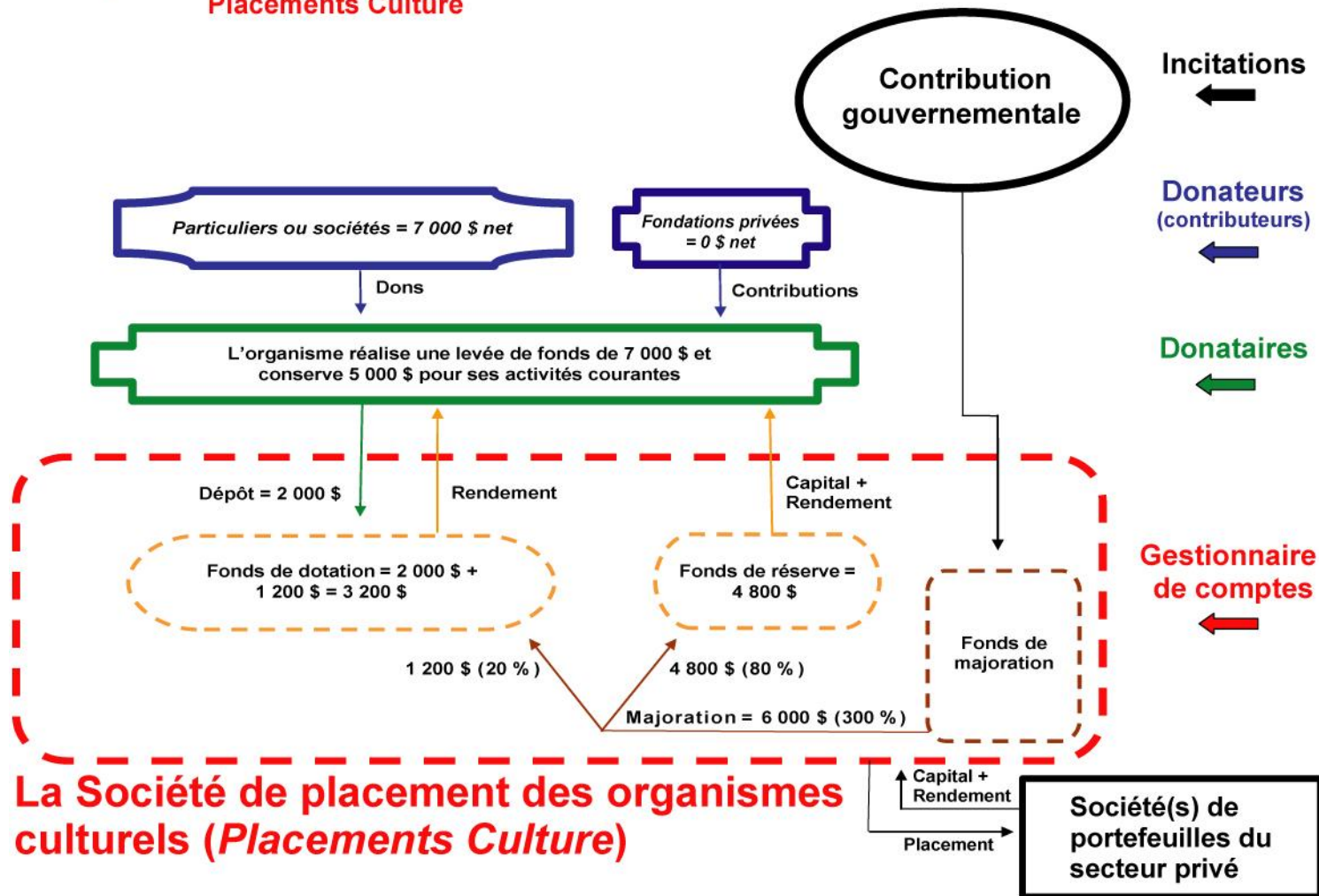
# Placements Culture

## Schéma général



# Placements Culture

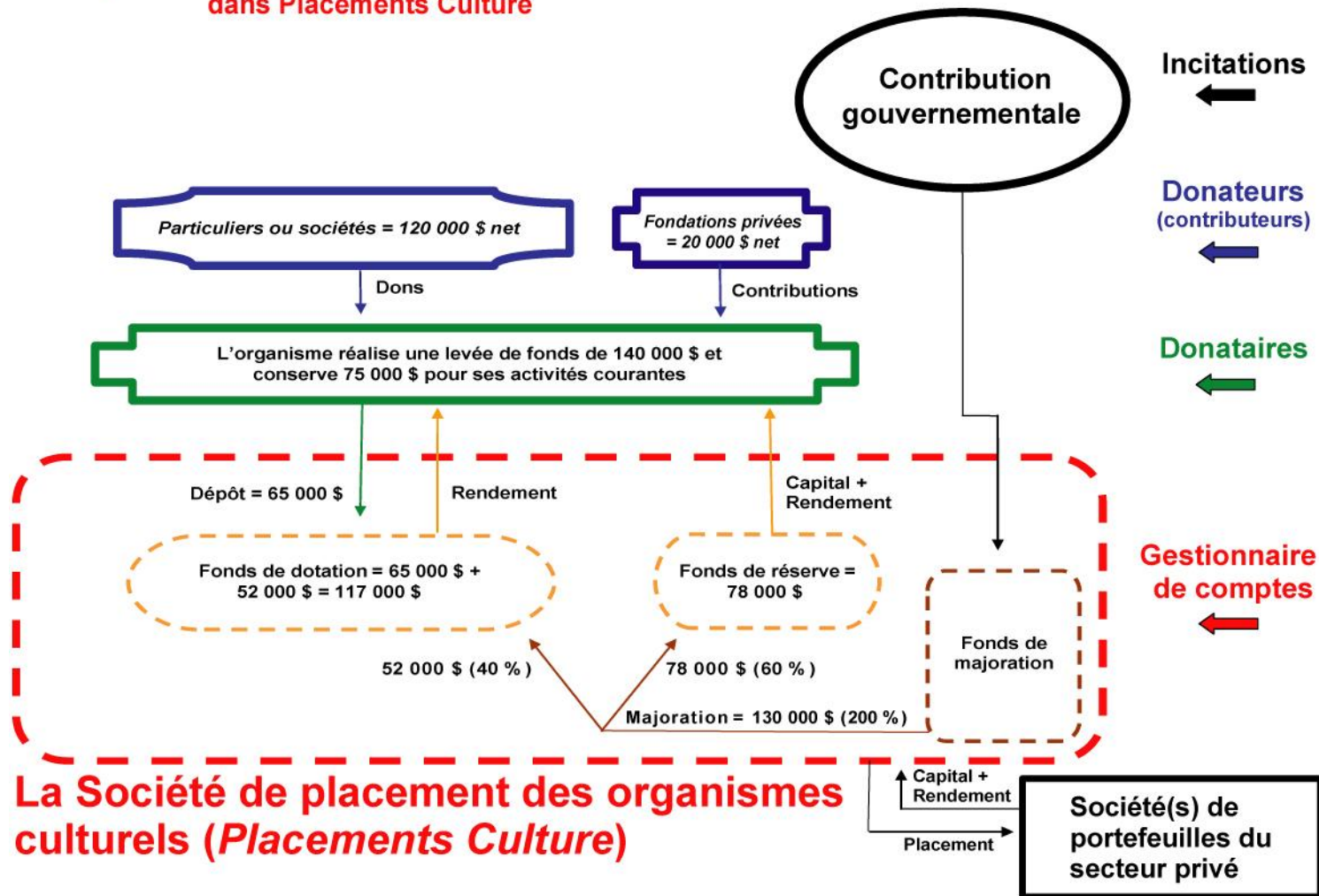
**Exemple 1 : un organisme ayant des revenus de moins de 250 000 \$ dépose 2 000 \$ dans Placements Culture**





# Placements Culture

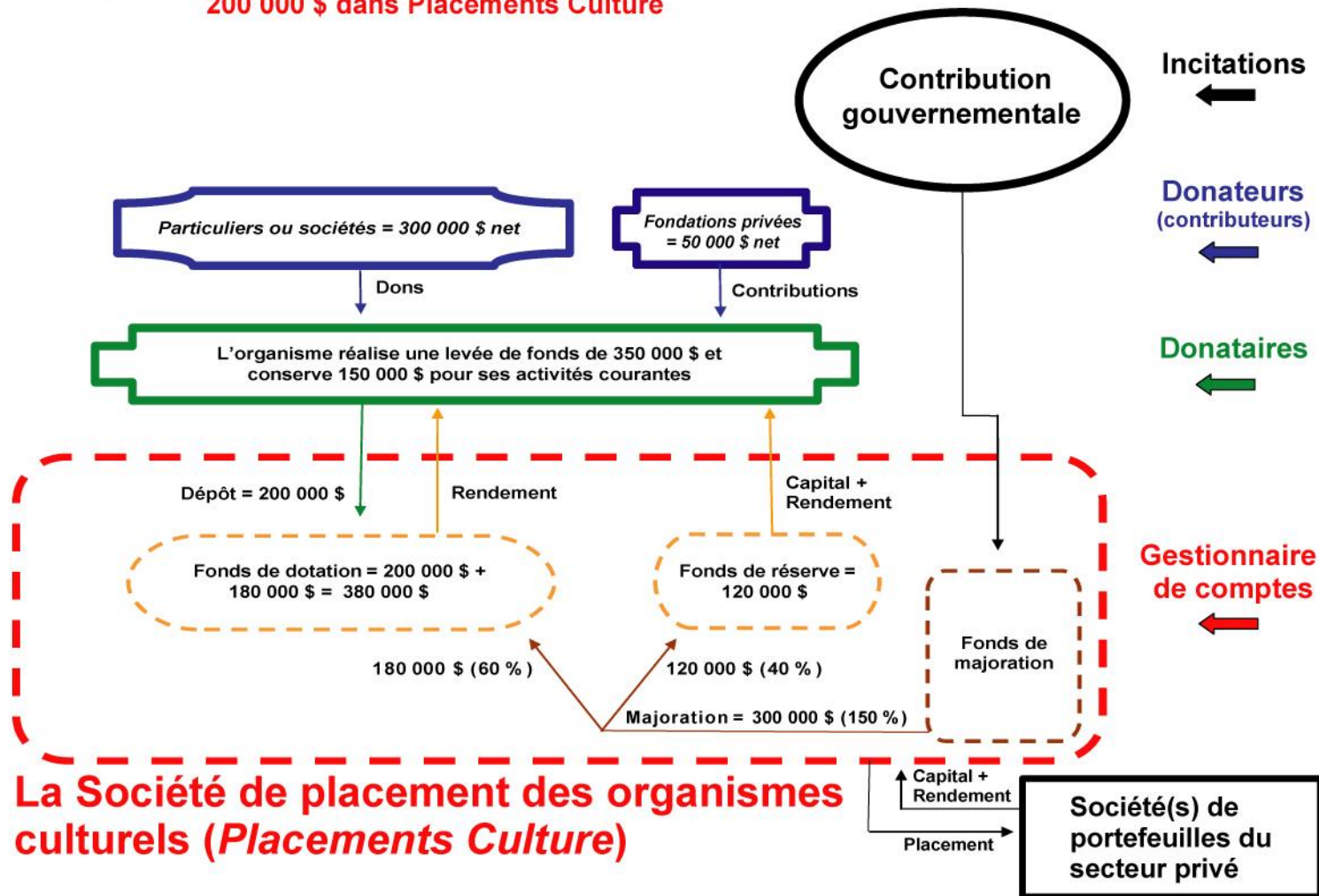
**Exemple 2 : un organisme ayant des revenus de 250 000 \$ et 500 000 \$ dépose 65 000 \$ dans Placements Culture**





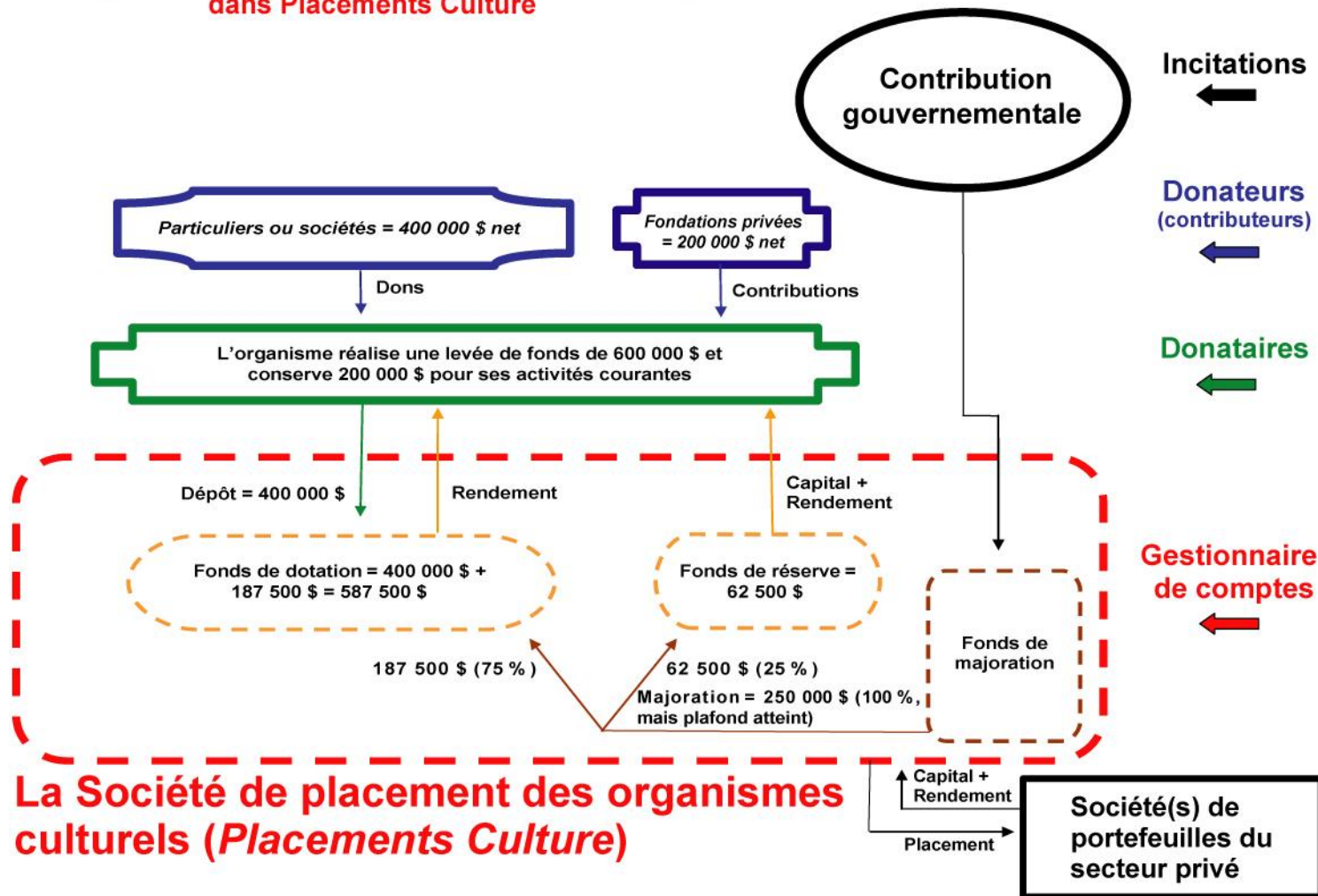
# Placements Culture

**Exemple 3 : un organisme ayant des revenus de 500 000 \$ et 1 million de \$ dépose 200 000 \$ dans Placements Culture**



# Placements Culture

**Exemple 4 : un organisme ayant des revenus supérieurs à 1 million de \$ dépose 400 000 \$ dans Placements Culture**



# POUR la culture voir

ensemble

Culture  
et Communications

Québec



Les pistes d'action





# Accroître le mécénat



**Placements Culture : aider les organismes culturels à se financer par voie de donation**

## Pistes d'action

- Mettre en place Placements Culture
- Doter Placements Culture d'un budget suffisant

# Accroître le mécénat

## Élargir la déduction fiscale pour les dons d'œuvres d'art aux musées aux objets de collection

### Pistes d'action

Élargir la mesure fiscale favorisant le don d'œuvres d'art aux musées en :

- maintenant le libellé et la portée de la mesure sur les œuvres d'art;
- ajoutant un volet portant sur les « objets de collection reliés à la mission du donataire », mais en restreignant sa portée aux seules institutions muséales reconnues par le Ministère et ayant le mandat de collectionner.

# Accroître le mécénat



Éliminer l'imposition du gain en capital pour favoriser le don d'instruments de musique

## Piste d'action

- Exonérer de l'imposition du gain en capital tout instrument de musique dont la juste valeur marchande atteindrait au moins 10 000 \$ au moment du don à un organisme professionnel actif dans les domaines de la musique spécialisée, soit la musique classique, baroque, médiévale, contemporaine, électronique, électroacoustique, actuelle, jazz, traditionnelle et les musiques du monde.



# POUR la culture voir

ensemble

Culture  
et Communications

Québec



## Accroître le mécénat

■ Propositions, questions et échanges

# Perfectionner les modalités d'accès au capital financier

## Pistes d'action

- Examiner les orientations et les actions susceptibles d'optimiser l'impact de la banque d'affaires de la SODEC auprès des différents milieux culturels.
- Examiner les meilleurs arrimages possibles entre la banque d'affaires de la SODEC et les OBNL.
- Examiner la possibilité d'adapter le programme FIER aux besoins des milieux culturels en complémentarité avec les outils financiers en capital de risque déjà disponibles.
- Confier à un groupe de travail le mandat d'évaluer la portée de l'éventail des outils financiers existants en matière de prêt ou de capital de risque. Recommander, le cas échéant, l'instauration de nouveaux leviers.



## Perfectionner les modalités d'accès au capital financier

- Propositions, questions et échanges



# Encourager le développement de la demande

## Stabiliser, puis accroître les abonnements des particuliers

### Pistes d'action

- Concevoir un programme de communication pour inciter les sociétés à recourir davantage aux dispositions fiscales existantes.
- Étudier la mise en place éventuelle d'une telle mesure pour les particuliers ainsi que ses champs d'application.

# Encourager le développement de la demande

**Accélérer la déduction fiscale pour amortissement afin d'inciter les entreprises à acquérir des œuvres d'art**

**Mesure annoncée dans le Discours sur le budget 2005-2006**

- Le taux d'amortissement des œuvres d'art dont l'auteur est canadien a été haussé de 20 % à 33 1/3 % annuellement.



# Encourager le développement de la demande

## Promouvoir l'intégration des œuvres d'art aux bâtiments et sites municipaux et privés

### Pistes d'action

- Introduire dans les ententes de développement culturel avec les municipalités des dispositions propres à favoriser l'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement.
- Confier aux directions régionales du MCC la responsabilité de sensibiliser les municipalités qui ont des politiques culturelles à l'intégration des arts à l'architecture.
- Inviter les municipalités à étendre ces mesures aux entreprises des territoires visés par une politique culturelle municipale ou par une entente de développement culturel, lors de la délivrance des permis de construction pour les projets d'immobilisation privés dont la vocation est publique.





## Encourager le développement de la demande

- Propositions, questions et échanges

# Renforcer le secteur des arts et de la culture



**Maximiser l'utilisation des ressources disponibles en soutenant des initiatives de mise en commun de services ou des projets de regroupement d'organismes**

## Pistes d'action

- À la demande de représentants autorisés d'un secteur de l'activité artistique, la Ministre pourrait confier un mandat au CALQ et à la SODEC. Il s'agirait de réunir, à même leurs propres ressources, les conditions permettant d'accueillir et de soutenir les initiatives des milieux culturels.
- De même, le MCC pourrait introduire dans ses programmes d'aide aux institutions muséales des dispositions semblables.

# POUR la culture voir ensemble

## Renforcer le secteur des arts et de la culture

- Propositions, questions et échanges



# Renforcer le secteur des industries culturelles

**Contribuer à la croissance d'un plus grand nombre d'entreprises de taille intermédiaire dans le secteur des industries de la culture**

## Pistes d'action

- La Ministre pourrait inviter la SODEC à examiner ses programmes d'aide sélective afin de contribuer à l'essor des entreprises de niveau intermédiaire.
- Pour assurer le financement d'initiatives en découlant :
  - introduire, là où le principe peut s'appliquer, des programmes d'aide remboursable;
  - déterminer les conditions et les modalités de mise en œuvre de mécanismes de récupération des investissements effectués et de leurs dividendes.

# POUR la culture voir

ensemble

Culture  
et Communications

Québec



## Renforcer le secteur des industries culturelles

■ Propositions, questions et échanges

# Consolider les liens entre l'État, les milieux d'affaires, les milieux locaux et ceux de la culture

## Miser sur les chambres de commerce locales et régionales

### Pistes d'action

- Mandater le ministère de la Culture et des Communications pour qu'il explore avec la Fédération des chambres de commerce du Québec des moyens pour inciter les chambres de commerce à affecter une ressource au développement culturel.
- Ses mandats seraient les suivants :
  - Accroître le recrutement d'entreprises, d'organismes et d'institutions du domaine culturel dans les chambres de commerce ou les jeunes chambres de commerce.
  - Agir à titre d'interlocuteur des milieux locaux et régionaux de la culture pour toute question touchant des groupes ou l'ensemble du milieu des affaires du territoire.
  - Inciter les gens d'affaires à mettre leurs compétences au service de la culture, à explorer des façons originales pour atteindre l'objectif.
  - Encourager les commandites et le mécénat auprès de l'entreprise privée.



# Consolider les liens entre l'État, les milieux d'affaires, les milieux locaux et ceux de la culture

## Associer le secteur privé aux ententes de développement culturel locales et régionales

### Piste d'action

- En concertation avec les chambres de commerce locales et régionales, définir une stratégie d'approche et intégrer des objectifs d'alliances avec le secteur privé dans les ententes de développement culturel locales et régionales.



# POUR la culture voir ensemble

**Consolider les liens entre l'État,  
les milieux d'affaires, les milieux  
locaux et ceux de la culture**

■ Propositions, questions et échanges

# Mettre en place une table de concertation permanente entre l'État, les milieux d'affaires, les milieux locaux et ceux de la culture

## Piste d'action

- Que le MCC mette sur pied, en collaboration avec le milieu des affaires et celui des arts et de la culture, une table de concertation permanente visant l'amélioration du financement des arts et de la culture.
- Son mandat serait :
  - d'examiner, d'analyser et de proposer différents moyens pour améliorer le financement et l'investissement privé dans les arts et la culture;
  - d'appuyer les initiatives des gens d'affaires désireux de promouvoir et de soutenir les arts et la culture;
  - de veiller à l'implantation des mesures du présent cahier de propositions qui auront été retenues par le gouvernement;
  - de servir d'antenne permanente aux milieux d'affaires ou de la culture pour ces questions;
  - de promouvoir le développement de la recherche et la production de statistiques pertinentes sur le thème du financement de la culture;
  - de faire éventuellement des recommandations à la Ministre.





Mettre en place une table de concertation permanente entre l'État, les milieux d'affaires, les milieux locaux et ceux de la culture

■ Propositions, questions et échanges

# POUR la culture voir ensemble

Rencontre d'information  
et de consultation

Québec 

